

## X51 Noms géographiques Renseignements généraux

- 151 Vedette - Nom géographique (NR)  
 451 Rappel de renvoi « voir » - Nom géographique (R)  
 551 Rappel de renvoi « voir aussi » - Nom géographique (R)  
 751 Liaison des vedettes établies - Nom géographique (R)

### INDICATEURS

#### Premier indicateur

##### Non défini

- ♭ Non défini

#### Second indicateur

##### 151 / 451 / 551 - Non défini

- ♭ Non défini

##### 751 - Thésaurus

- 0 Vedettes-matière de la Bibliothèque du Congrès (LCSH)  
 1 Vedettes-matière de la LC pour la littérature jeunesse  
 2 Vedettes-matière de la NLM (MeSH)  
 3 Fichier d'autorité de vedettes-matière de la NAL  
 4 Source non précisée  
 5 Vedettes-matière canadiennes (CSH)  
 6 Répertoire de vedettes-matière (RVM)  
 7 Source indiquée dans la sous-zone ‡2

### CODES DE SOUS-ZONES

#### Partie du nom

- ‡a Nom géographique (NR)  
 ‡g Renseignements divers (R)

#### Partie des subdivisions de la vedette-matière

- ‡v Subdivision de forme (R)  
 ‡x Subdivision générale (R)  
 ‡y Subdivision chronologique (R)  
 ‡z Subdivision géographique (R)

#### Sous-zones de rappel et de liaison

- ‡i Information sur la relation (R) [451 / 551 / 751]  
 ‡w Sous-zone de contrôle (NR) [451 / 551 / 751]  
 ‡0 Numéro normalisé ou de contrôle de la notice d'autorité (R) [551 / 751]  
 ‡1 URI de l'objet du monde réel (R) [551 / 751]  
 ‡2 Source de la vedette ou du terme (NR) [751]  
 ‡4 Relation (R) [451 / 551 / 751]  
 ‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (R) [451 / 551 / 751]  
 ‡6 Liaison (NR)  
 ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

Les désignateurs de contenu identifient les sous-éléments présents dans les vedettes de noms géographiques établis selon les règles généralement reconnues de construction de thésaurus, par exemple, les *vedettes-matière de la Bibliothèque du Congrès* (LCSH), les *Règles de catalogage anglo-américaines* (RCAA 2). Les noms de lieux, y compris ceux des entités ecclésiastiques, utilisés seuls ou suivis de subdivisions de sujet constituent des noms géographiques conformes aux zones X51. Les zones X10 renferment des noms de collectivités, des sous-vedettes de forme, des titres de documents ou des noms de quartiers de villes entrés sous des noms de lieux. Les vedettes-matière formées d'expressions comportant des noms géographiques par exemple, *Iran dans le Coran* sont entrées dans les zones X50. La zone 181 (*Subdivision géographique*) ne comprend que les noms géographiques autorisés à être utilisés en tant que subdivision de matière faisant partie d'une vedette-matière étendue.

Seuls les désignateurs de contenu d'application générale sont décrits intégralement dans cette section. Les sections *Rappel et renvois - Renseignements généraux*, pour les zones 451 et 551, et *7XX Liaison de vedettes - Renseignements généraux*, pour la zone 751, renferment les descriptions de quelques désignateurs de contenu concernant des directives particulières à certaines zones.

## X51

### ■ INDICATEURS

#### ▪ Premier indicateur - Non défini

La position du premier indicateur n'est pas définie et renferme un blanc ( *␣* ).

#### ▪ Second indicateur

La position du second indicateur n'est pas définie pour les zones 151, 451 et 551 et renferme un blanc ( *␣* ). La position du second indicateur pour la zone 751 contient l'une des valeurs décrites dans la section *7XX Liaison des vedettes – Renseignements généraux*.

### ■ CODES DE SOUS-ZONES

#### ‡a - Nom géographique

Cette sous-zone renferme un nom géographique et parfois des informations complémentaires au terme principal figurant entre parenthèses sont entrées dans une seule et même sous-zone.

- 151 *␣␣‡a*Amazone (Fleuve)
- 151 *␣␣‡a*Pays socialistes
- 151 *␣␣‡a*Halley, Comète de
- 151 *␣␣‡a*Interstate 70
- 151 *␣␣‡a*Himalaya
- 151 *␣␣‡a*Irrawaddy (Birmanie : Région)
- 151 *␣␣‡a*Palenque (Mexique : Site archéologique)
- 151 *␣␣‡a*Pompéi (Ville ancienne)
- 151 *␣␣‡a*Altamira, Grottes d' (Espagne)
- 151 *␣␣‡a*Greenwich Village (New York, N.Y.)
- 151 *␣␣‡a*Grassy Narrows (Ont. : Réserve indienne)
- 151 *␣␣‡a*Ambassador Bridge (Detroit, Mich. et Windsor, Ont.)

#### ‡g - Renseignements divers

Élément de données qui ne figurent pas de façon plus appropriée dans une autre sous-zone définie.

- 150 *␣␣‡a*Augsburg‡gRegion‡xMONICA‡gProjekt
  - 150 *␣␣‡a*Michelbach‡gAlzenau, Unterfranken‡xApostelgarten‡gLage, Weinbau
- [Exemples en allemand de différentes entités dont la sous-zone ‡g est répétée.]*

#### ‡i - Information sur la relation [451 / 551 / 751]

Désignation d'une relation qui existe entre l'entité dans une zone 451, 551 ou 751 et celle dans la zone 1XX de la notice, ou expression d'instruction de renvoi. L'expression peut être générée par le système dans les zones 451 et 551 à partir de l'étiquette de la zone ou des codes définis pour la sous-zone ‡w (Sous-zone de contrôle). La sous-zone ‡i ne convient qu'aux zones 451, 551 et 751. Les lignes directrices pour l'application de la sous-zone ‡i dans les zones 451 et 551 sont décrites dans la section *Rappels et renvois - Renseignements généraux*, tandis que celles pour la zone 751 sont décrites dans la section *7XX Liaisons des vedettes - Renseignements généraux*.

#### ‡v - Subdivision de forme

Cette sous-zone désigne le type ou le genre de matériel selon la définition du thésaurus utilisé. La sous-zone ‡v doit être utilisée seulement dans les zones X51 lorsqu'une subdivision de forme est ajoutée à une subdivision géographique pour en faire une vedette-matière étendue.

- 151 *␣␣‡a*Paris (France)‡vGuides
- 151 *␣␣‡a*Russie‡xExpansion territoriale‡vCartes illustrées

**‡w - Sous-zone de contrôle** [451 / 551 / 751]

Cette sous-zone renferme des codes dans au moins une position de caractère définie afin de contrôler l'affichage de renseignements et de préciser les liens, les restrictions et le statut. Il convient d'utiliser la sous-zone ‡w seulement dans les zones 451, 551 et 751. La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme les définitions des positions de caractère ainsi que les lignes directrices pour l'application des codes définis dans la sous-zone ‡w dans les zones 451 et 551. La section *7XX Liaison des vedettes – Renseignements généraux* renferme les définitions des positions de caractère et les lignes directrices pour la zone 751.

**‡x - Subdivision générale**

Cette sous-zone renferme une subdivision de sujet qui ne peut être placée dans une sous-zone ‡v (Subdivision de forme), ‡y (Subdivision chronologique) ou ‡z (Subdivision géographique). La sous-zone ‡x doit être utilisée seulement dans les zones X51 lorsqu'une subdivision de sujet de nom commun ou une subdivision de sujet de forme est ajoutée à un nom géographique pour former une vedette-matière étendue.

- 151 ~~‡a~~Ontario~~‡x~~Fonctionnaires~~‡x~~Précomptes
- 151 ~~‡a~~Aix-en-Provence (France)~~‡x~~Moeurs et coutumes
- 151 ~~‡a~~États-Unis~~‡x~~Commerce

**‡y - Subdivision chronologique**

Cette sous-zone renferme une subdivision de sujet qui représente une période de temps. La sous-zone ‡y doit être utilisée seulement dans les zones X51 lorsqu'une subdivision de sujet chronologique est ajoutée à un nom géographique pour former une vedette étendue.

- 151 ~~‡a~~Grèce~~‡x~~Histoire~~‡y~~ca 900-700 av. J.-C. (Époque géométrique)
- 151 ~~‡a~~Uruguay~~‡x~~Histoire~~‡y~~1843-1852 (Grande guerre)
- 151 ~~‡a~~États-Unis~~‡x~~Histoire~~‡y~~1861-1865 (Guerre civile)~~‡x~~Objecteurs de conscience

**‡z - Subdivision géographique**

Cette sous-zone renferme une subdivision de sujet géographique. Il est convenu d'utiliser les zones X51 seulement lorsqu'une subdivision de sujet géographique est ajoutée à un nom géographique pour former une vedette-matière étendue.

- 151 ~~‡a~~États-Unis~~‡x~~Frontières~~‡z~~Canada

**‡0 - Numéro normalisé ou de contrôle de la notice d'autorité** [551 / 751]

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**‡1 - URI de l'objet du monde réel** [551 / 751]

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**‡2 - Source de la vedette ou du terme** [751]

Cette sous-zone renferme un code qui identifie la source de la vedette ou du terme lorsque la position du second indicateur est identifiée par la valeur « 7 ». La sous-zone ‡2 ne convient qu'à la zone 751. La section *7XX Liaison des vedettes – Renseignements généraux* renferme les lignes directrices pour l'application de cette sous-zone.

**‡4 - Relation** [451 / 551 / 751]

Code ou URI qui spécifie la relation entre l'entité décrite dans la notice et l'entité mentionnée dans la zone. Les lignes directrices pour l'application de la sous-zone ‡4 dans les zones 451 et 551 sont décrites dans la section *Rappels et renvois – Renseignements généraux*, tandis que celles pour la zone 751 sont décrites dans la section *7XX Liaisons des vedettes – Renseignements généraux*.

**‡5 - Institution à laquelle s'applique la zone** [451 / 551 / 751]

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

## X51

### ‡6 - Liaison

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

### ‡8 - Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

---

## CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

**Vedettes ambiguës :** Voir l'Annexe D.

### Ponctuation

La ponctuation des sous-éléments d'une vedette est généralement prescrite par les règles de catalogage descriptif ou des règles du système de vedettes-matière/thésaurus. Ces indications servent à préciser les pratiques de ponctuation MARC. Il n'y a pas de point à la fin d'une zone X51, à moins que le dernier mot de la zone soit une abréviation, ou une donnée se terminant par un signe de ponctuation.

151 ~~bb~~‡aCambridge (Mass.)‡xPopulation

151 ~~bb~~‡aÉgypte‡xHistoire‡yJusqu'à 332 av. J.-C.

151 ~~bb~~‡aÉtats-Unis‡xPolitique économique‡y1981-1993

151 ~~bb~~‡wnnaa‡aChino Valley, Ariz.

151 ~~bb~~‡aChine‡xHistoire‡y202 av. J.-C.-220 (Dynastie Han)‡vBibliographie

### Espacement

Les sigles ne comportent aucune espace.

151 ~~bb~~‡aWashington (D.C.)

151 ~~bb~~‡aHudson, Vallée de l' (N.Y. et N.J.)

151 ~~bb~~‡aChine‡xHistoire‡y202 av. J.-C.-220 (Dynastie Han)

Si l'abréviation comporte plusieurs lettres alors une espace est insérée entre les deux abréviations.

151 ~~bb~~‡aVienne (W. Va.)

151 ~~bb~~‡aAdelaide Geosyncline (S. Aust.)

151 ~~bb~~‡aÉtats-Unis‡xRelations extérieures‡y1993- ‡vPériodiques

### Constante d'affichage

- [tiret associé au contenu des sous-zones ‡v, ‡x, ‡y ou ‡z]

Une notice MARC ne comprend pas le tiret (-) précédant une subdivision dans une vedette-matière étendue. Le tiret peut être généré en tant que constante d'affichage associée au contenu des sous-zones ‡v, ‡x, ‡y et ‡z.

*Zone de contenu désignée :*

151 ~~bb~~‡aÉtats-Unis‡xFrontières‡zCanada

*Exemple d'affichage :*

États-Unis-Frontières-Canada

---

## HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

*Second indicateur - Caractères à ignorer dans le classement [151 / 451 / 551] [PÉRIMÉ]*

En 1993, la position du second indicateur est devenue périmée dans les zones 151, 451 et 551. Les valeurs étaient : 0-9 (Nombre de caractères à ignorer dans le classement).

*‡b - Nom suivant un lieu comme mot de classement [151 / 451 / 751] [PÉRIMÉ]*

En 1987, la sous-zone ‡b est devenue périmée dans les zones 151, 451 et 551. Un nom de quartier d'une ville est entré sous le nom d'une juridiction est contenu dans une zone X10. Les notices créées avant ce changement peuvent contenir une zone

X51 comprenant une sous-zone ‡b pour ce genre de nom.

- ‡g - Renseignements divers [NOUVEAU, 2014]*
- ‡i - Expression d'instruction de renvoi [451 / 551] [REDÉFINI, 2009]*
- ‡i - Information sur la relation [751] [NOUVEAU, 2014]*
- ‡v - Numéro de contrôle de la notice [751] [PÉRIMÉ] [USMARC seulement]*
- ‡0 - Numéro de contrôle de la notice [551 / 751] [NOUVEAU]*
- ‡0 - Numéro de contrôle de la notice [551 / 751] [REDÉFINI, 2010]*
- ‡1 - URI de l'objet du monde réel [551 / 751] [NOUVEAU, 2017]*
- ‡3 - Numéro de contrôle de la notice d'autorité [PÉRIMÉ, 1997] (CAN/MARC seulement)*
- ‡4 - Code de relation [451 / 551] [NOUVEAU, 2009]*
- ‡4 - Code de relation [751] [NOUVEAU, 2014]*
- ‡4 - Code de relation [451 / 551 / 751] [RENOMMÉ, 2017] [REDÉFINI, 2017]*

La sous-zone ‡4 a été renommée et redéfinie afin de permettre l'enregistrement d'URI de relation en plus de codes MARC et non issus du MARC.

[ Page blanche ]